

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

1212th meeting of the Council

- Fisheries -

Brussels, 14-16 December 1987

President: Mr. Lars P. GAMMELGAARD
Minister for Fisheries
Kingdom of Denmark

The official press release was unavailable. A summary of the meeting has been reproduced from the Bulletin of the European Communities, No. 12-1987

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
1212th Brussels 14 to 16 December	Fisheries	Mr Gammelgaard	Mr Cardoso e Cunha	1988 guide prices for fishery products: adopted ¹⁰ TACs and quotas for 1988: adopted ¹⁰ Norway, Faeroes ¹⁰ French Guiana waters ¹⁰ Greenland waters ¹⁰ NAFO ¹⁰ Technical conservation measures ¹⁰ Negotiations for EEC-Morocco fisheries agreement: oral report from Commission ¹⁰ Relations with Mauritania ¹⁰ Fisheries relations with certain international organizations and non-member countries

2.1.238. The Council, meeting on 14 to 16 December, adopted by a qualified majority the Regulation fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, the total allowable catches (TACs and quotas) for 1988 and the conditions under which they may be fished (→ point 2.1.239).

It also adopted:

(i) guide prices for fishery sector products for 1988 (→ point 2.1.258);

(ii) Regulations covering the Community's 1988 fisheries relations with Norway (→ point 2.1.252), Sweden (→ point 2.1.253), Greenland (→ point 2.1.255) and the Faeroe Islands (→ point 2.1.251);

(iii) a Regulation laying down for 1988 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of certain non-member countries in the 200-nautical-mile

zone off the coast of French Guiana (→ point 2.1.250);

(iv) a Regulation fixing for 1988 autonomous quotas for the Regulatory Area defined in the NAFO Convention (→ point 2.1.257);

(v) a Regulation concerning the conclusion of the agreement between the Community and Mauritania (→ point 2.1.256).

The Council took note of oral reports from the Commission on the progress of the current negotiations on a fisheries agreement between the Community and Morocco and on the Community's relations with certain international organizations and certain countries.

TACs and quotas for 1988

2.1.239. On 21 December the Council, acting on a Commission proposal,¹ adopted a Regulation fixing, for certain fish stocks and groups of fish stocks, the total allowable catches for 1988 and certain conditions under which they may be fished.²

French Guiana

2.1.250. On 15 December the Council, acting on a Commission proposal,² adopted a Regulation laying down for 1988 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flags of certain non-member countries in the 200-nautical-mile zone off the coast of French Guiana.³

Faeroe Islands

2.1.251. On 15 December the Council, acting on a Commission proposal⁴ adopted two Regulations,³ one allocating catch quotas among Member States for vessels fishing in Faeroese waters and the other laying down for 1988 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels registered in the Faeroe Islands.

¹ OJ C 13, 18.1.1988.

² COM(87) 678 final.

³ OJ L 375, 31.12.1987.

⁴ COM(87) 676 final.

⁵ COM(87) 684 final.

⁶ COM(87) 679 final.

⁷ OJ L 357, 19.12.1987.

⁸ OJ C 269, 8.10.1987; Bull. EC 9-1987, point 2.1.174.

⁹ OJ L 388, 31.12.1987.

Norway

2.1.252. On 15 December the Council, acting on a Commission proposal,⁵ adopted two Regulations,³ one laying down for 1988 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of Norway and the other allocating certain quotas among Member States for vessels fishing in the Norwegian economic zone and in the fishing zone around Jan Mayen.

Sweden

2.1.253. On 15 December the Council, acting on a Commission proposal,⁶ adopted two Regulations,⁷ one laying down for 1988 certain measures for the conservation and management of fishery resources applicable to vessels flying the flag of Sweden and the other allocating catch quotas among Member States for vessels fishing in Swedish waters.

Norway and Sweden

2.1.254. In December the Council set total allowable catches for stocks in the Skagerrak and the Kattegat and allocated them among the Member States.

Greenland

2.1.255. On 15 December the Council adopted a Regulation allocating the 1988 Community catch quotas in Greenland waters.³

Mauritania

2.1.256. On 14 December the Council, acting on a Commission proposal,⁸ adopted a Regulation concluding the agreement between the European Economic Community and the Islamic Republic of Mauritania on fishing off the coast of Mauritania and adopting provisions for its application.⁹

Multilateral relations

2.1.257. On 15 December the Council adopted a Regulation³ fixing catch possibilities for 1988 for certain fish stocks and groups of fish stocks in the Regulatory Area as defined in the NAFO Convention and amending its Regulation of 19 October establishing an interim autonomous scheme of control in respect of Community vessels operating in the Regulatory Area.¹

Markets

2.1.258. On 14 December the Council, acting on a Commission proposal,² adopted three Regulations³ fixing, for the 1988 fishing year (1 January to 31 December), guide prices for the fishery products listed in Annex I(A), (D) and (E) and in Annex II to the Regulation of 29 December 1981⁴ and producer prices for tuna for the canning industry.

¹ OJ L 314, 4.11.1987; Bull. EC 10-1987, point 2.1.193.

² Bull. EC 11-1987, point 2.1.236.

³ OJ L 355, 17.12.1987.

⁴ OJ L 379, 31.12.1981; Bull. EC 12-1981, point 2.1.140.

⁵ OJ L 386, 31.12.1987.

⁶ OJ C 13, 18.1.1988.

⁷ OJ C 145, 3.6.1987; Bull. EC 4-1987, point 2.1.139.

⁸ OJ L 172, 22.7.1968.

⁹ OJ L 356, 18.12.1987.

¹⁰ OJ L 376, 31.12.1986; Bull. EC 12-1986, point 2.1.285.

¹¹ OJ L 4, 7.1.1988.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Bruxelles, le 11 décembre 1987

433

NOTE BIO (87)345 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

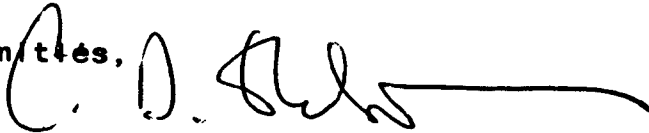
Le prochain "Conseil Pêche" aura son début à la fin de la matinée du 14 décembre et doit se prolonger jusqu'au soir du 15. Deux groupes des questions sont à son ordre de jour:

- Les possibilités de pêche pour l'année 1988 et sa répartition entre les Etats membres, que ce soit dans les eaux communautaires (voir P 82), dans les eaux de Norvège, Suède, Iles Féroé et Groenland (P 87), dans la zone NAFO (IP(87)492) ou dans les eaux de Guyanne;

- Les relations de pêche avec les pays tiers. En effet, en plus de l'habituel point présenté par la Commission sur cette matière, deux autres sujets devront être abordés par les Ministres de la pêche: l'accord avec la Mauritanie et les négociations qui se poursuivent avec le Maroc (ce dernier point reste toujours éventuel).

D'autres dossiers qui étaient depuis quelque temps sur la table du Conseil ne devront pas faire partie de l'ordre du jour: soit parce que sur les prix d'orientation pour les produits de la pêche pour 1988 il s'est déjà dégagé une majorité qualifiée autour d'une proposition du compromis présenté par la Présidence, soit parce que les débats au niveau du COREPER sur la réforme de l'organisation commune de marché du secteur de la pêche n'ont pas permis de faire avancer l'état de ce dossier par rapport au Conseil du mois de septembre.

Amittés,



C.D. Ehlermann

Bruxelles, le 15 décembre 1987

NOTE BIO (87) 345 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE
Conseil "Pêche"

Les travaux du Conseil "Pêche" ont été suspendus hier à 20H et doivent reprendre ce matin à 10H. Le Conseil a commencé par discuter, au courant de la matinée de lundi, des dossiers prix et relations internationales.

Pour ce qui concerne les prix, et comme il était déjà prévu, le Conseil a adopté, à la majorité qualifiée, un compromis de la Présidence qui est repris en annexe. Seules la France et l'Espagne ont voté contre cette décision, à cause de la diminution décidée du prix du thon à la production. En effet, la Commission avait originellement proposé une diminution de 5% de ce prix par rapport à l'année dernière et le compromis de la Présidence prévoyait une chute de 4%, contre les 3% défendus par ces deux états membres.

Avant midi, le Conseil a aussi tranché les trois points relations internationales : l'accord avec la Mauritanie (qui a été adopté à la majorité qualifiée, avec le vote contre de l'Italie, qui a ainsi protesté contre l'impossibilité de pêcher des espèces démersales dans le cadre de cet accord), les négociations avec le Maroc (qui doivent se poursuivre dès aujourd'hui à Rabat) et l'habituel "tour du monde" en matière de relations pêche. Entre autres dossiers, le Conseil s'est penché sur les questions des relations avec les Etats-Unis (où les problèmes d'application de l'accord demeurent toujours inchangés), le Canada (où il y a peu d'espoir que les bateaux européens puissent continuer à pêcher après l'échéance, le 31 décembre prochain, de l'actuel accord) et la NAFO (dans le cadre de laquelle aura lieu, en février prochain à Bruxelles, une réunion extraordinaire pour discuter des problèmes de contrôle).

La Présidence a décidé de discuter, pendant l'après-midi, de l'ensemble des points concernant les possibilités de pêche des navires communautaires pour 1988, que ce soit dans les eaux européennes ou dans les eaux de pays tiers. Pour deux dossiers, un accord a été atteint sur la base des propositions de la Commission : la Suède et la Guyane française ; en ce qui concerne les questions qui demeurent ouvertes, les délégations ont répété les positions qu'on connaissait déjà du COREPER au cours de deux tours de table, suite auxquels la Présidence a décidé la suspension des travaux jusqu'au mardi matin. Aucun progrès ne s'est donc réalisé pour ce qui concerne les plus importants des points à l'ordre du jour, qui devront être repris aujourd'hui tels qu'ils étaient à la veille du Conseil.

Amiens

C.-D. EHLERMANN

Annexes : règlement fixant les prix d'orientation des produits de la pêche pour 1988. (suivra par pli séparé).

ANNEXE I

FIXATION DES PRIX DANS LE SECTEUR DE LA PECHÉ
Campagne 1988

Compromis de la Présidence

Espèces	Prop. Commission (en % par rapport aux prix 1987)	Compromis Présidence (en % par rapport aux prix 1987)
A. Prix d'orientation Annexe I, lettres A, D et E du règle- ment (CEE) n° 3796/81		
1. Harengs/Herring	- 10 %	- 9 %
2. Sardines a) Atlantique	- 1 % (après rapprochement des prix prévu aux arts. 169 et 356 de l'Acte d'Adhésion ; donc : CEE 10 : - 2,2 % ESP/PORT : + 3,4 %)	- 1 % (après rapprochement des prix)
b) Méditerranée	0 %	0 %
3. Aiguillats/Spur dogfish	0 %	0 %
4. Roussettes/Spotted dogfish	- 2 %	- 2 %
5. Rascasses/Redfish	+ 1 %	+ 1 %
6. Cabillauds/Cod	+ 1 %	+ 1 %
7. Lieus noirs/Saithe	+ 1 %	+ 1 %

Espèces	Prop. Commission (en % par rapport aux prix 1987)	Compromis Présidence (en % par rapport aux prix 1987)
8. Eglefins/Haddock	+ 1 %	+ 1 %
9. Merlans/Whiting	+ 1 %	+ 1 %
10. Lingues/Ling	+ 1 %	+ 1 %
11. Maquereaux/Mackerel (scomber scombrus)	- 5 %	- 5 % (1)
12. Maquereaux espagnols/ Spanish mackerel (scomber japonicus)	320 Ecu/t (nouveau prix d'orienta- tion)	320 Ecu/t (2)
13. Anchois/Anchovy	CEE 11 : + 9 % ESP : - 6 % (seul alignement des prix prévu aux arts 169 et 354 de l'Acte de l'Adhésion)	CEE 11 : + 9 % ESP : - 6 %
14. Plies/Plaice		
1.1 - 30.4.1988	+ 1 %	+ 1 % (3)
1.5 - 31.12.1988	+ 1 %	+ 1 %

(1) La Commission se déclare disposée à revoir le coefficient servant au calcul des prix de retrait applicables en Irlande.

(2) La Commission fixera, selon la procédure du Comité de gestion, les coefficients servant au calcul des prix de retrait applicables aux différentes tailles.

(3) La Commission se déclare disposée à examiner la question de la durée de la première période sur la base d'éléments précis à lui fournir par les délégations intéressées.

Espèces	Prop. Commission (en % par rapport aux prix 1987)	Compromis Présidence (en % par rapport aux prix 1987)
15. Merlus/Hake	0 %	+ 1 %
16. Cardines/Megrin	0 %	0 %
17. Castagnoles/ Ray's bream	0 %	0 %
18. Baudroies/Monkfish	0 %	0 %
19. Crevettes grises/ Shrimps	0 %	0 %
20. Crabes tourteaux/ Edible crab	0 %	0 %
21. Langoustines/ Nephrops	0 %	0 %

Espèces	Prop. Commission (en % par rapport aux prix 1987)	Compromis Présidence (en % par rapport aux prix 1987)
B. <u>Prix d'orientation Annexe II du règlement (CEE) n° 3796/81</u>		
1. Sardines	0 %	0 %
2. Dorades/Sea bream	+ 2 %	+ 2 %
3. Calmars/Squid (loligo patagonica)	0 %	+ 2 % (4)
4. Calmars/Squid (illex spp)	0 %	0 % (4)
5. Calmars/Squid (todarodes)	0 %	0 %
6. Seiches/Cuttlefish	0 %	0 %
7. Poulpes/Octopus	0 %	0 %
C. <u>Prix à la production communautaire du thon (Annexe III du règlement (CEE) n° 3796/81).</u>		
Thon (Albacore)	- 5 %	- 4 %

- (4)
- a) Le représentant de la Commission déclare que son Institution examine actuellement la possibilité de prendre les mesures appropriées prévues à l'article 21 du règlement sur l'organisation commune des marchés.
 - b) Le représentant de la Commission rappelle que les services de son Institution procèdent actuellement à une étude des différents aspects de la situation du marché des calmars et que les Etats membres seront informés des résultats de cette étude.

Bruxelles, le 16 décembre 1987.

NOTE BIO(87)345 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL Pêche :

Le Conseil a repris ses travaux comme prévu à 10 h mais la Présidence les a suspendus juste après pour effectuer des conversations bilatérales. Celles-ci s'étant terminées à 20 h, on a donc repris à cette heure la séance plénière, pour discuter du compromis élaboré entretemps par la Présidence et la Commission. Cette discussion, avec diverses interruptions, a duré jusqu'à 8 h du matin, heure à laquelle on a finalement clôturé les travaux, avec l'approbation de tous les points figurant à l'ordre du jour. Le compromis global approuvé incluait des propositions de règlements qui ont fait l'objet d'un vote séparé et qui sont indiquées ci-dessous :

* TAC'S et quotas :

Le compromis a été adopté à la majorité qualifiée (vote contre de l'Irlande et abstention de l'Espagne) et incluait plusieurs changements par rapport à la proposition initiale de la Commission, dont on souligne deux points principaux :

- a) une déclaration du Conseil, selon laquelle il prend note des problèmes que posent les changements de régimes migratoires des stocks de maquereaux. Il invite la Commission à examiner les solutions possibles à ce problème et à faire rapport au Conseil d'ici le 31 mars 1988, en s'engageant de son côté à examiner toute solution présentée par la Commission d'ici le 31 mai 1988. Cette déclaration, qui essayait de répondre aux souhaits britanniques en la matière, a été la cause du vote négatif de l'Irlande sur ce point.

- b) Le régime du "German Bight" doit être maintenu l'année prochaine mais, face à l'intransigeante opposition de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et du Danemark, la Commission a abandonné sa proposition originelle d'augmenter le maillage minimal dans la zone pour la pêche au cabillaud à 120 mm.

* Norvège :

La dernière des questions à être résolue par le Conseil, a fait l'objet de deux votes, le premier n'ayant pas permis la majorité requise pour son approbation. Finalement, cette proposition de règlement a été adoptée dans son intégralité par majorité qualifiée, avec le vote contre du Portugal et l'abstention de l'Espagne. En effet, trois des états membres qui s'étaient

abstenus au premier vote ont modifié leur position en "échange" d'une déclaration commune du Conseil, proposée par les Pays-Bas et qui invitait la Commission à créer, à court terme, les conditions permettant que le TAC communautaire de Spitzberg soit porté de 21 à 23 000 tonnes. France, Allemagne et Irlande voulaient d'abord donner à la Norvège, un signe de leur mécontentement pour les maigres droits de pêche alloués par ce pays à la Communauté ; mais, devant le risque que leur attitude entraîne un impasse dans les travaux du Conseil, ont décidé, en dernière instance, d'opter pour la formule de la déclaration commune. Trois remarques finales doivent être faites à ce sujet :

- a) la proposition d'augmentation du TAC communautaire à Spitzberg avait déjà été, dans un état précédent des travaux du Conseil, suggérée par les délégations espagnole et française, comme compensation aux pertes de ressources subies dans d'autres parages par les grandes flottes européennes, mais avait à ce moment-là reçu un refus ferme de la part de la Commission ;

- b) ce refus a été la raison de l'abstention espagnole sur la proposition de TAC's et quotas ;

- c) seule la Belgique n'a pas voté la déclaration commune du Conseil sur la question de Spitzberg.

*** Iles Féroés et Guyane**

Les propositions originelles de la Commission ont été adoptées à l'unanimité.

*** Groenland**

Cette proposition a été adoptée avec les seules abstentions de la France et du Portugal et une déclaration a été ajoutée à la proposition originelle. Dans celle-ci, la Commission s'engage à reprendre des consultations avec le Groenland, en vue d'obtenir un quota de crevettes pour 1988.

*** NAFO**

Face aux très dures critiques espagnoles et portugaises sur la proposition TAC O dans la zone 3M et dans l'impossibilité absolue de changer sa position dans la matière, la Commission a décidé de compenser ces deux états membres par une augmentation de 75 à 84 000 T du TAC de cabillaud dans la zone 2J 3K1, bien que une augmentation de 24 à 25 400 T du TAC de la même espèce dans la zone 3NO. Cependant, cela n'a pas amené les deux états ibériques à changer leur position et la proposition a donc été adoptée avec le vote contre du Portugal et l'abstention de l'Espagne.

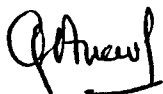
. / .

Le Conseil a aussi abordé l'habituel point "divers", où les délégations avaient fait inscrire les questions suivantes :

- a) mesures nationales de contrôle des pêcheries aux Pays-Bas (délégation néerlandaise) ;
- b) application du règlement communautaire de mesures de contrôle (délégation britannique) ;
- c) sous-utilisation du quota dans le cadre des accords "pêche" (délégation espagnole) ;
- d) contingent tarifaire pour les produits de la pêche pour 1988 (délégation allemande) ;
- e) menaces de pollution pour l'environnement aquatique (délégation danoise) ;
- f) augmentation des eaux territoriales du Royaume-Uni (délégation belge) ;
- g) appui communautaire aux activités d'aquaculture (délégation irlandaise)

Pour un autre point prévu aussi à l'ordre du jour et concernant certaines mesures techniques de conservation, le Conseil a chargé le COREPER de poursuivre l'examen de la proposition de la Commission en la matière.

Amitiés,



G. ANOUIL

Council

Number, place and date of meeting	Subject	President	Commission	Main items of business
1211th Brussels 14 December	General affairs	Mr Ellemann-Jensen Mr Tygesen	Mr Delors Mr Narjes Mr Clinton Davis Mr De Clercq	Radioactivity ⁸ Follow-up to Copenhagen European Council Preparation for sixth meeting of EEC-Yugoslavia Cooperation Council Uruguay Round Community programme in telecommunications technologies (RACE): adopted ⁹
1212th Brussels 14 to 16 December	Fisheries	Mr Gammelgaard	Mr Cardoso e Cunha	1988 guide prices for fishery products: adopted ¹⁰ TACs and quotas for 1988: adopted ¹⁰ Norway, Faeroes ¹⁰ French Guiana waters ¹⁰ Greenland waters ¹⁰ NAFO ¹⁰ Technical conservation measures ¹⁰ Negotiations for EEC-Morocco fisheries agreement: oral report from Commission ¹⁰ Relations with Mauritania ¹⁰ Fisheries relations with certain international organizations and non-member countries
1213th Brussels 18 December	Internal market	Mr Wilhelm	Lord Cockfield	Dangerous preparations: common position ¹¹ Good laboratory practice: common position ¹¹ Good laboratory practice: common position ¹¹ Trade marks Non-life insurance ¹² Information to be published when a major holding in listed company is acquired or disposed of ¹²
1214th Brussels 18 December	Consumer protection and information	Mr Wilhelm	Mr Varfis	Safety of toys: common position ¹¹ Indication of prices for non-food products and for foodstuffs ¹¹ Consumer involvement in standardization and integration of consumer policy with other common policies ¹¹ Child safety Consumer safety in connection with Community consumer products